

RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS - N°244

Objet : vote par correspondance du Conseil d'administration

Le Secrétariat général

Diffusion: Conseil d'administration, ligues régionales, membres d'honneur, Direction Technique Nationale, personnel fédéral, Etienne Thobois

Vote par correspondance du 08 septembre 2020

1/ Dans le contexte sanitaire actuel et afin de favoriser le jeu et la visibilité du badminton sur le territoire national par rapport aux autres sports, le Bureau fédéral soumet au vote du Conseil d'administration une modification exceptionnelle du règlement des Interclubs nationaux, pour la saison 2020-2021, pour permettre la reprise en préservant au mieux la santé des licenciés et l'équité sportive.

Résultat du vote : 16 votants

Pour: 13 / Contre: 1 / Abstention: 2

La proposition est adoptée à la majorité.

Date: 08 septembre 2020